



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 197
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins



PROGRAMME 197
**Régimes de retraite et de sécurité sociale des
marins**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Eric BANEL

Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Responsable du programme n° 197 : Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Le statut de l'Énim est organisé par le décret n° 2010-1009 du 30 août 2010 modifié par le décret n° 2023 - 350 du 9 mai 2023, son organisation est celle d'un établissement public administratif de plein exercice placé sous la triple tutelle des ministres chargés de la mer, du budget et de la sécurité sociale. L'Énim, en tant que gestionnaire d'un régime spécial de sécurité sociale et de retraite, se doit d'assurer le meilleur service possible pour l'utilisateur (le marin ou ses ayants droit) tout en cherchant à optimiser le coût de ce service pour le contribuable.

L'Énim gère le régime spécial de sécurité sociale des marins et des gens de mer du commerce, de la pêche, des cultures marines et de la plaisance, pour les risques vieillesse, décès, accidents du travail et maladies professionnelles, maladie, maternité et invalidité. Au titre du programme 197 « Régime de retraite et de sécurité sociale des marins », l'Énim met en œuvre les actions « Pension de retraite des marins » et « Action sanitaire et sociale des marins ». L'établissement est opérateur de la mission « Régimes sociaux et de retraite ». L'action « Pensions de retraite des marins » a pour finalité de mettre en œuvre une protection contre le risque vieillesse, assurée par la Caisse de retraite des marins (régie par le code des pensions de retraite des marins).

En 2023, l'Énim est rentré dans sa deuxième année d'application de la troisième convention d'objectifs et de gestion COG signée avec ses ministres de tutelle pour la période 2022-2026. Le lancement du projet d'établissement pour accompagner la COG 3 et la mise en œuvre des feuilles de route par service ont pu être réalisés au cours de cette même année.

L'Énim a disposé en 2023, en tant qu'établissement public, d'une subvention de l'État de 802 009 370 € en AE et CP versée via le programme 197 « Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins ». Les dépenses de l'établissement sont constituées à 98 % de dépenses de prestations obligatoires (pensions, remboursements maladie). La nature même de ces dépenses et leur caractère obligatoire ne permettent d'en contrôler directement ou indirectement l'évolution, celle-ci dépendant des tendances et de l'évolution de la population des actifs et des ayants droits, ainsi que de facteurs extérieurs tel que le taux de revalorisation des pensions.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser le régime de protection sociale des marins

INDICATEUR 1.1 : Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite

INDICATEUR 1.2 : Dépenses de gestion pour 100 € de prestations servies

INDICATEUR 1.3 : Taux de recouvrement « global »

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser le régime de protection sociale des marins

INDICATEUR

1.1 – Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite	€	791	761	784	748	cible atteinte	806

Commentaires techniques

Source des données : Énim

Mode de calcul : l'indicateur est construit depuis 2003. La méthode est basée sur celle de l'indicateur RE600 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Il représente les charges directes et indirectes de personnel (y compris du siège) des agents chargés des primo liquidations, rapportées au nombre de primo liquidations (y compris réversions).

Commentaires : Le coût unitaire 2022 est en nette diminution. Il bénéficie de deux évolutions favorables : le volume de pensions concédées dans l'année, principal déterminant de cet indicateur, se situe à 4 252 pensions (contre 4 035 en 2021), soit une augmentation de 5 %. Parallèlement, le coût moyen d'un ETP, sur lequel s'appuie cette estimation a diminué de 2 % par rapport à 2021.

INDICATEUR

1.2 – Dépenses de gestion pour 100 € de prestations servies

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Coûts de gestion (a)	M€	9,7	10,1	10,1	10	cible atteinte	9,9
Volume de prestations servies (b)	M€	991	1001	1016	1010	amélioration	1029
Ratio (a/b)	€	0,98	1,01	0,99	0,99	cible atteinte	0,96

Commentaires techniques

Source des données : Énim

Mode de calcul : cet indicateur représente la totalité des coûts de soutien de l'action pension de retraite divisée par la totalité des dépenses de pensions (pensions légales vieillesse, compte 65614). La méthode de calcul des coûts de gestion est basée sur celle de l'indicateur CG100 du catalogue des indicateurs cibles communs des organismes de sécurité sociale. Le périmètre pris en compte à ce titre est celui des frais directs et indirects de personnel et de fonctionnement hors charges non décaissables.

INDICATEUR

1.3 – Taux de recouvrement « global »

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Échéance : 3 mois	%	80	Non connu	84	87	cible atteinte	84
Échéance : 1 an	%	99,24	Non connu	99	99,12	cible atteinte	99

Commentaires techniques

Source des données :

- 1.3.A : Le taux à 15 j est issu de l'état Oxanet REC04090
- 1.3.B : Le taux à 1 an est calculé via requête BI du DRAFF (depuis 2022, état Oxanet REC70000_COMP pour les exercices ante COG 3

Mode de calcul : A partir de 2022 : taux de recouvrement au 31/12/N sur titres DTA (décompte trimestriel) et DMIST (déclaration mensuelle) émis sur l'exercice N-1 dans les COM (Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Saint-Pierre et Miquelon).

Des informations complémentaires relatives au recouvrement des cotisations de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer devraient être produites à terme par l'Acoss qui en a la charge.

ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant pour l'essentiel de dépenses sociales et obligatoires, l'Énim, comme tout organisme gestionnaire, ne dispose pas de réelles marges de manœuvre sur l'évolution des dépenses dont il a la charge. Il contrôle ses coûts de gestion en optimisant ses procédures et l'emploi de ses moyens humains et matériels. Les coûts de gestion présentent une élasticité moindre que les dépenses techniques. Cette réalité comptable explique la dégradation conjoncturelle des indicateurs sans que le service rendu aux marins n'ait été dégradé.

Les deux premiers indicateurs de cet objectif sont donc déclinés autour de la maîtrise des coûts de gestion en présentant des coûts unitaires de gestion ou bien le rapport entre les moyens mis en œuvre et les services rendus.

- **Pour l'indicateur 1.1,**

Le coût unitaire 2023 est en diminution. Il bénéficie d'une augmentation du volume de pensions concédées dans l'année. Principal élément déterminant pour cet indicateur, le nombre de pensions se situe à 4 441 en 2023 (contre 4 252 en 2022), soit une augmentation de 4,4 %

- **Pour l'indicateur 1.2,**

Le ratio s'améliore en 2023. Cette évolution résulte d'un effet combiné :

- d'une diminution des dépenses de gestion (-1 % au numérateur)
- d'une augmentation du volume de prestations (+0,9 % au dénominateur)

NB : Les données comptables sont provisoires au moment où les résultats sont établis.

- **Pour l'indicateur 1.3,**

- Du fait du transfert du recouvrement des cotisations à l'URSSAF, l'Énim ne maîtrise plus la performance du recouvrement des cotisations sociales pour les périodes taxées à compter du 01/01/2021.

L'Établissement conserve cependant cette prérogative pour les COM.

Sur ce périmètre, les résultats indiqués rendent compte de cette activité : taux recouvrement COM au 31/12/N+1 arrêté au 31/12/2023 et taux recouvrement COM DLP +15j 2023 arrêté au 31/12/2023.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065 10 195 065	791 814 305 791 814 305	802 009 370 802 009 370	802 009 370
Total des AE prévues en LFI	10 195 065	791 814 305	802 009 370	802 009 370
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des AE ouvertes	802 009 370 (hors titre 2)		802 009 370	
Total des AE consommées	10 195 065	791 814 305	802 009 370	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065 10 195 065	791 814 305 791 814 305	802 009 370 802 009 370	802 009 370
Total des CP prévus en LFI	10 195 065	791 814 305	802 009 370	802 009 370
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des CP ouverts	802 009 370 (hors titre 2)		802 009 370	
Total des CP consommés	10 195 065	791 814 305	802 009 370	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2022			
	Consommation 2022			
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065	791 814 305	802 009 370	802 009 370
	10 195 065	793 075 845		803 270 910
Total des AE prévues en LFI	10 195 065	791 814 305	802 009 370	802 009 370
Total des AE consommées	10 195 065	793 075 845		803 270 910

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2022			
	Consommation 2022			
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 195 065	791 814 305	802 009 370	802 009 370
	10 195 065	793 075 845		803 270 910
Total des CP prévus en LFI	10 195 065	791 814 305	802 009 370	802 009 370
Total des CP consommés	10 195 065	793 075 845		803 270 910

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommées* en 2022	Ouverts en 2023	Consommées* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065
Subventions pour charges de service public	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065
Titre 6 – Dépenses d'intervention	793 075 845	791 814 305	791 814 305	793 075 845	791 814 305	791 814 305
Transferts aux ménages	0	781 114 305	0	0	781 114 305	0
Transferts aux autres collectivités	793 075 845	10 700 000	791 814 305	793 075 845	10 700 000	791 814 305
Total hors FdC et AdP		802 009 370			802 009 370	
Total*	803 270 910	802 009 370	802 009 370	803 270 910	802 009 370	802 009 370

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins		802 009 370 802 009 370	802 009 370 802 009 370		802 009 370 802 009 370	802 009 370 802 009 370
Total des crédits prévus en LFI *	0	802 009 370	802 009 370	0	802 009 370	802 009 370
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	802 009 370	802 009 370	0	802 009 370	802 009 370
Total des crédits consommés	0	802 009 370	802 009 370	0	802 009 370	802 009 370
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	802 009 370	802 009 370	0	802 009 370	802 009 370
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	802 009 370	802 009 370	0	802 009 370	802 009 370

Il n'y a pas eu d'amendement sur le programme 197 en 2023.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Le programme 197 n'a pas été impacté par des modifications de maquette budgétaire en 2023.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	39 771 602	39 771 602	0	39 771 602	39 771 602
Surgels	0	7 954 320	7 954 320	0	7 954 320	7 954 320
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	47 725 922	47 725 922	0	47 725 922	47 725 922

La mise en réserve sur les crédits ouverts du programme s'est élevée à 47,7 M€ en AE et en CP à l'issue du surgel (soit 39,8 M€ de mise en réserve initiale majorée d'un surgel en gestion de 7,95 M€). Elle a entièrement été mobilisée à la fin de l'année pour permettre à l'ENIM de faire face aux dépenses de la branche vieillesse.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 802 009 370	CP ouverts en 2023 * (P1) 802 009 370
AE engagées en 2023 (E2) 802 009 370	CP consommés en 2023 (P2) 802 009 370
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023</i> (P3 = P2 - P4) 802 009 370
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023</i> (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 802 009 370	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) -802 009 370
AE engagées en 2023 (E2) 802 009 370	-	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 802 009 370
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins		802 009 370	802 009 370		802 009 370	802 009 370
		802 009 370	802 009 370		802 009 370	802 009 370

En tant que régime de retraite des marins, l'Énim sert des pensions de retraite après les avoir liquidées sur la base des durées et catégories de services validables de chaque futur pensionné ou ayant droit. Les moyens financiers concourent au financement de toutes les pensions de marins et d'ayants droit de la métropole, des départements d'outre-mer ainsi que des collectivités d'outre-mer. Ces pensions sont liquidées et mises en paiement par le département des politiques sociales maritimes de retraite de l'Énim.

La subvention de l'État est destinée en totalité au financement de cette action. L'Énim bénéficie également des compensations d'exonérations, de la compensation généralisée vieillesse, des transferts, des prises en charge de cotisations par l'État et produits divers qui viennent s'ajouter aux produits des cotisations spécifiques au régime (près de 10 % des recettes).

Au terme de l'année 2023, les consommations de crédits de paiement au titre des dépenses d'intervention de la branche « vieillesse », hors action sanitaire et sociale, s'élèvent à 1 023,2 M€ (contre 1 001,7 M€ en 2022), soit une augmentation de 2,15 % par rapport à 2022. Cette augmentation est principalement due à la revalorisation anticipée de 4 % des retraites au 1^{er} juillet 2022 et au versement de 12,795 M€ au titre de la compensation généralisée vieillesse 2021 (6,728 M€) et 2022 (6,067 M€) suite aux acomptes reçus plus importants que le montant des transferts définitifs. L'effet de la revalorisation a cependant été atténué par la démographie effective du régime. Le montant des pensions vieillesse versées en 2023 s'élève à 1 009,7 M€ (1 001,7 M€ en 2022) soit une augmentation de 0,86 % par rapport à 2022.

Au regard de cet enjeu, l'action 01 du programme a apporté 792 M€ en recettes auxquels s'ajoutent 10,2 M€ de subvention de fonctionnement.

Les comptes de résultat ne seront connus qu'après la clôture des comptes, soit courant avril 2024. En conséquence, les données figurant sur les tableaux ci-dessous sont provisoires.

	Charges				Produits		
	LFI 2023	Exécution (provisoire)	Écart		LFI 2023	Exécution (provisoire)	Écart
Masse des pensions	1012,56	1 009,75	-2,81	Masse des cotisations	106,00	177,49	71,49
Gestion administrative	11,56	11,48	-0,08	Subvention de l'État	802,01	802,01	0,00
Charges financières et divers	10,15	20,02	9,87	Produits financiers et divers	37,41	11,08	-26,33
Compensation démo (-)	0	0	0,00	Compensation démo (+)	78,80	76,09	-2,71

Total	1034,27	1041,25	6,98	Total	1024,22	1066,67	42,45
--------------	----------------	----------------	-------------	--------------	----------------	----------------	--------------

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065
Subventions pour charges de service public	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065
Titre 6 : Dépenses d'intervention	791 814 305	791 814 305	791 814 305	791 814 305
Transferts aux ménages	781 114 305		781 114 305	
Transferts aux autres collectivités	10 700 000	791 814 305	10 700 000	791 814 305
Total	802 009 370	802 009 370	802 009 370	802 009 370

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée par le programme pour l'Énim a été en 2023 de 10,2 M€ (identique à 2022).

Elle n'a pas permis de couvrir l'intégralité des dépenses de gestion de la branche vieillesse (11,74 M€). Cet écart est imputable, d'une part, au montant de la subvention qui prévoyait de couvrir 90 % des dépenses effectives de l'opérateur et d'autre part à l'impact du décret 2023-519 relatif à la rémunération du personnel sur les charges de personnel (19,1 M€ en 2023 contre 18,8 M€ en 2022) ainsi que de la modification de la stratégie d'achat sur les segments informatiques au regard du niveau de maturité des projets et des offres du marché (certaines dépenses auparavant réalisées en investissement sont dorénavant réalisées en fonctionnement).

Si la tendance des dépenses de gestion de l'Énim est à l'augmentation celles-ci s'inscrivent dans les objectifs budgétaires fixées par la COG 2022-2026. Ainsi, pour la branche vieillesse :

- la masse salariale des personnels a été de 7,3 M€ contre 7,1 M€ en 2022
- les dépenses de logistique ont été de 0,9 M€ contre pour 1,2 M€ 2022 lié au décalage de la mise en œuvre du schéma directeur immobilier.
- les dépenses informatiques ont été de 1,9 M€ contre 1,8 M€ en 2022
- les dotations aux amortissements à 1,5 M€ sont stables par rapport à l'année 2022.

DÉPENSES D'INTERVENTION

La subvention transférée à l'Énim par le programme 197 vise à apporter un soutien financier aux pensions versées aux ayants droit du régime spécial. Les caractéristiques démographiques représentent ainsi les principaux déterminants de la budgétisation de la subvention. Les prévisions du régime des marins sont basées sur l'analyse statistique des évolutions récentes, et sur des hypothèses d'évolution du nombre des actifs, des retraités et du niveau moyen des pensions.

Le budget de branche vieillesse est couvert par la solidarité interprofessionnelle (compensation inter-régimes) et par une subvention versée par l'État (P197) au titre des pensions. Cette subvention s'est établie en 2023 à 791,8 M€ (contre 793 M€ en 2022), pour des dépenses de pensions se chiffrant à 1 009,75 M€ en

2023 (1001,6 M€ en 2022, 990,5 M€ en 2021, 1 006,4 M€ en 2020, 1 018 en 2019, 1 035,4 en 2018, 1 044 M€ en 2017, 1 054 M€ en 2016), soit un taux de couverture des dépenses de pensions par le budget de l'État de 78,4 % (80,7 % en 2022, 80,7 % en 2021, 80,8 % en 2020, 80 % en 2019, 79,6 % en 2018, 78 % en 2017, 77 % en 2016).

En regard, le résultat de la branche a été excédentaire de 32,41 M€ en 2023 (excédent de 15,3 M€ en 2022, 25,3 M€ en 2021, 12 M€ en 2020 et de 17,4 M€ en 2019, déficit de 3 M€ en 2018 et de 2,5 M€ en 2017).

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine (P197)	803 270 910	803 270 910	802 009 370	802 009 370	802 009 370	802 009 370
Subventions pour charges de service public	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065
Transferts	793 075 845	793 075 845	791 814 305	791 814 305	791 814 305	791 814 305
Total	803 270 910	803 270 910	802 009 370	802 009 370	802 009 370	802 009 370
Total des subventions pour charges de service public	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065	10 195 065
Total des transferts	793 075 845	793 075 845	791 814 305	791 814 305	791 814 305	791 814 305

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine	0	281	0	0	0	0
	0	290	0	0	0	0
	0	283	0	0	0	0
Total	0	281	0	0	0	0
	0	290	0	0	0	0
	0	283	0	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2023 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2023 *	290	283

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2023 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2023 en ETP	-3	-10

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
ENIM - Etablissement national des invalides de la marine	44 705 000	33 800 000	49 852 630
Total	44 705 000	33 800 000	49 852 630

Opérateurs

OPÉRATEUR

ENIM - Etablissement national des invalides de la marine

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le budget global de l'Énim, d'environ 1,5 Md€, traduit sa vocation de régime social multi-risques, même si les subventions versées par le programme 197 (subvention de fonctionnement de l'établissement et transferts de pensions) n'équilibrent le régime sur la branche vieillesse, que pour une dépense de 802 M€, et représentent plus de la moitié des produits du régime. Les autres produits sont constitués de la subvention d'équilibre de la branche maladie (426 M€), des cotisations vieillesse et maladie (172 M€), de la compensation généralisée vieillesse (79 M€), des compensations et transferts, etc. À noter que le programme 205 du budget général contribue également aux produits de l'Énim, s'agissant de compensations de charges patronales (tous risques) d'armements de transport maritime soumis à concurrence internationale, pour un montant de 3 M€.

En dépenses, la branche vieillesse représente environ 2/3 du total des charges (pensions), et la maladie 1/3 des charges.

La maîtrise des dépenses de gestion est un objectif prioritaire pour l'Énim, dont les dépenses de fonctionnement sont encadrées par une convention d'objectif et de gestion (ordonnance COG du 24 avril 1996). La COG pour la période 2022-2026 signée en février 2022 porte des objectifs structurants tant en dépenses générales de fonctionnement (plafond d'emploi, masse salariale, dépenses de fonctionnement) que de qualité de service rendu à l'utilisateur, avec un objectif de diminution des dépenses limitatives de 1,5 % par an.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	21 766	21 766				
Transferts	21 766	21 766				
P205 – Affaires maritimes, pêche et aquaculture	2 100	2 100	42 623	42 623	35 957	35 957
Transferts	2 100	2 100	42 623	42 623	35 957	35 957
P197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	803 271	803 271	802 009	802 009	802 009	802 009
Subventions pour charges de service public	10 195	10 195	10 195	10 195	10 195	10 195
Transferts	793 076	793 076	791 814	791 814	791 814	791 814
Total	827 137	827 137	844 633	844 633	837 967	837 967

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023. Leur réalisation 2022 est sans objet.

Le montant LFI 2023 correspond aux exonérations de charges prévoyance vieillesse dont le volet métropolitain transite par l'ACOSS avant d'être reversé à l'ENIM. Le montant de l'exécution 2023 correspond au volet ultramarin des exonérations de charges prévoyance vieillesse versé directement à l'ENIM et au dispositif « Aides carburant à la filière pêche » géré par l'établissement.

COMPTE FINANCIER 2023

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Produits	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Personnel	19 096	19 156	Subventions de l'État	843 289	802 009
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	3 665	3 728	– subventions pour charges de service public	10 195	10 195
			– crédits d'intervention(transfert)	833 094	791 814
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 883	10 834	Fiscalité affectée	33 800	49 853
Intervention (le cas échéant)	1 503 364	1 504 073	Autres subventions	472 137	500 722
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	39 900	39 275	Revenus d'activité et autres produits	174 603	214 016
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	39 900	39 275	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	32 300	27 154
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	1 533 343	1 534 063	Total des produits	1 523 829	1 566 599
Résultat : bénéfice		32 536	Résultat : perte	9 514	
Total : équilibre du CR	1 533 343	1 566 599	Total : équilibre du CR	1 533 343	1 566 599

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *	Ressources	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Insuffisance d'autofinancement	1 914		Capacité d'autofinancement		44 657
Investissements		6 481	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 914	6 481	Total des ressources		44 657
Augmentation du fonds de roulement		38 176	Diminution du fonds de roulement	1 914	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2022	Budget initial 2023	Compte financier 2023
136 867	84 767	201 175

La trésorerie de l'Énim à 201,175 M€ est la trésorerie globale de l'établissement pour la branche maladie et la branche vieillesse. Elle couvre les fonds propres de l'Énim, les provisions, les charges à payer ainsi que la facturation de la branche maladie. L'augmentation de la trésorerie s'explique notamment par des recettes dynamiques issues des cotisations du régime et des dépenses d'intervention en diminution.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2023		Compte financier 2023 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	19 096	19 096	19 274	19 274
Fonctionnement	8 287	7 487	7 675	8 187
Intervention	5 143	5 143	3 876	3 851
Investissement	3 675	3 635	6 488	6 481
Total des dépenses AE (A) CP (B)	36 201	35 361	37 313	37 792
dont contributions employeur au CAS pensions	3 665	3 665	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Recettes globalisées	32 956	36 571
Subvention pour charges de service public	10 195	10 195
Autres financements de l'État	2 250	2 250
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	20 441	18 949
Recettes propres	70	5 177
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	32 956	36 571
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	2 405	1 221

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Branche "maladie"	0	0	0	2 250	2 250	0	0	2 250	2 250
	0	0	0	1 919	1 894	0	0	1 919	1 894

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> Compte financier *	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Branche "vieillesse"	0 0	0 0	0 0	2 893 1 957	2 893 1 957	0 0	0 0	2 893 1 957	2 893 1 957
Support "bâtiments - immobiliers"	0 0	1 055 1 010	1 167 1 184	0 0	0 0	870 3 967	830 3 976	1 925 4 977	1 997 5 160
Support "frais généraux - logistique"	0 0	1 360 1 336	1 329 1 375	0 0	0 0	0 0	0 0	1 360 1 336	1 329 1 375
Support "Informatique"	0 0	5 102 4 599	4 221 4 934	0 0	0 0	2 805 2 521	2 805 2 505	7 907 7 120	7 026 7 438
Support Ressources humaines	19 096 19 274	770 730	770 693	0 0	0 0	0 0	0 0	19 866 20 004	19 866 19 967
Total	19 096 19 274	8 287 7 675	7 487 8 187	5 143 3 876	5 143 3 851	3 675 6 488	3 635 6 481	36 201 37 313	35 361 37 792

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 405	1 221
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	5	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 410	1 221
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 410	1 221

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2023	Compte financier 2023 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	5	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	5	0
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 405	1 221
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 405	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	1 221
Total des financements	2 410	1 221

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le remboursement de la CSG mentionné dans le compte de résultat ne relève pas du budget limitatif et des autorisations budgétaires.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2022 (1)	Prévision 2023 (2)	Réalisation 2023
Emplois rémunérés par l'opérateur :	281	290	283
– sous plafond	281	290	283
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2022.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2023.

La cible de 290 ETPT n'a pas été atteinte suite à des vacances de postes liés à des mobilités et des départs qui sont intervenues 2023 et qui n'ont pas été remplacés à la date du 31/12/2023.